

Quels emplois pour les jeunes sortants de lycée ou d'apprentissage en 2004 et 2005 ?

Christophe Jagers

Bureau des études statistiques sur l'alternance, l'insertion des jeunes, la formation continue et les relations éducation-économie-emploi
Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance

En 2004-2005, les deux tiers des jeunes sortants d'apprentissage ont trouvé un emploi et la moitié des lycéens. Les emplois occupés reflètent non seulement les caractéristiques des sortants mais aussi celles des secteurs qui les recrutent. Les apprentis ont en majorité suivi des formations de niveau V du domaine de la production et sont embauchés dans les secteurs qui recrutent ces profils, tandis que pour les lycéens, dont les formations sont plus diversifiées, les débouchés couvrent un éventail plus large de professions. Quatre secteurs d'activité se partagent la moitié des embauches : le commerce, le bâtiment, « l'industrie mécanique, électricité, métallurgie », et l'hôtellerie-restauration, les trois derniers rencontrant des difficultés de recrutement. Comme leur formation le laisse supposer, la moitié des jeunes sortants de l'apprentissage exercent des fonctions de production, ce qui n'est le cas que d'un tiers des lycéens. À court terme, la qualité des emplois des anciens apprentis est plus favorable : ils ont plus souvent signé un contrat à durée indéterminée et travaillent moins souvent à temps partiel, car moins fréquemment employés dans les secteurs qui y ont recours. L'image socioprofessionnelle qu'ont d'eux-mêmes les jeunes embauchés varie principalement selon la fonction occupée, mais à caractéristiques égales par rapport aux lycéens, les apprentis se déclarent plus souvent ouvriers.

LA MAJORITÉ DES APPRENTIS A SUIVI UNE FORMATION DE NIVEAU V RELEVANT DU SECTEUR DE LA PRODUCTION

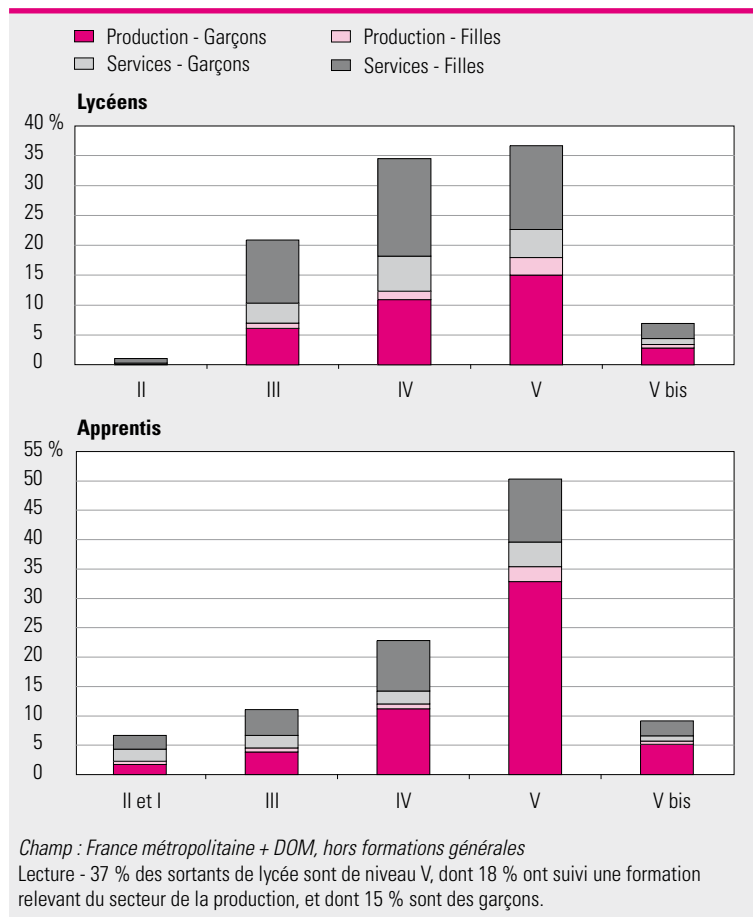
Les apprentis n'ont pas suivi les mêmes formations que les lycéens des filières professionnelles et technologiques. Les derniers ont suivi des formations de plus haut niveau : 57 % ont suivi des formations de niveau IV ou plus, contre 41 % des apprentis. Ceci est à nuancer par la présence croissante de formations de niveaux II et I en apprentissage (7 % des sortants en 2004 et 2005), qui sont rares en lycée (essentiellement des diplômés de préparation aux études comptables et financières [DPECF] et des diplômés d'études comptables et financières [DECF]). Les formations des apprentis relèvent à 60 % du secteur de la production, contre 41 % des lycéens. Même si le paysage de l'apprentissage est en pleine évolution, les apprentis sont encore massivement présents dans les formations menant à un diplôme de niveau V du secteur de la production. (*graphique 1*, et cf. S. Durier et P. Saing, « Le développement de l'apprentissage depuis les années quatre-vingt-dix » dans ce numéro).

Dans les deux voies de formation, les treize groupes de spécialité les plus nombreux regroupent les trois quarts des sortants. Mais ce ne sont pas les mêmes chez les apprentis et les lycéens : si les sortants des spécialités de « commerce, vente » sont les plus nombreux dans les deux cas, les lycéens sortant de formations en « comptabilité, gestion » et « secrétariat, bureautique » sont beaucoup plus nombreux que les apprentis.

Le genre distingue fortement les formations professionnelles : on trouve 85 % de garçons parmi les sortants des formations orientées vers la production (que ce soit chez les apprentis ou les lycéens). Au sortir du lycée, les filles sont un peu moins concentrées dans les formations orientées vers les services qu'au sortir des centres de formation d'apprentis (CFA) : on trouve dans ces formations 75 % de filles, contre 85 % chez les apprentis. Ce partage des genres est souvent extrême : un certain nombre de groupes de spécialités attirent presque exclusivement des garçons (« moteurs et mécanique automobile », « électricité, électronique »), d'autres des filles (« coiffure et esthétique », « secrétariat, bureautique »).

Tous les sortants ne trouvent pas un emploi sept mois plus tard.

Graphique 1 – Répartition des jeunes sortants par sexe et secteur de formation, selon la voie de formation



Le marché du travail avantage les sortants d'apprentissage (66 % en emploi en 2004-2005 contre 53 % des lycéens), les plus hauts niveaux de formation (avec l'exception des niveaux IV en apprentissage, qui s'insèrent mieux que les sortants de niveau

supérieur) et les garçons (*tableau 1*). Ces constats bruts sont confirmés par des analyses « toutes choses égales par ailleurs ». On retrouvera donc en emploi la structure des sortants, déformée par la sélection du marché du travail.

Tableau 1 – Taux d'emploi selon le niveau de formation, le sexe, le secteur de formation, par voie de formation

Critères	Modalités	Lycéens	Apprentis
Niveaux	II et I	71,5	73,3
	III	68,0	78,7
	IV	61,0	80,4
	V	43,3	62,0
	V bis	19,2	31,6
Sexe	Garçons	55,8	67,9
	Filles	50,5	62,4
Secteur	Production	53,2	66,4
	Services	53,2	65,5
Ensemble		53,2	66,0

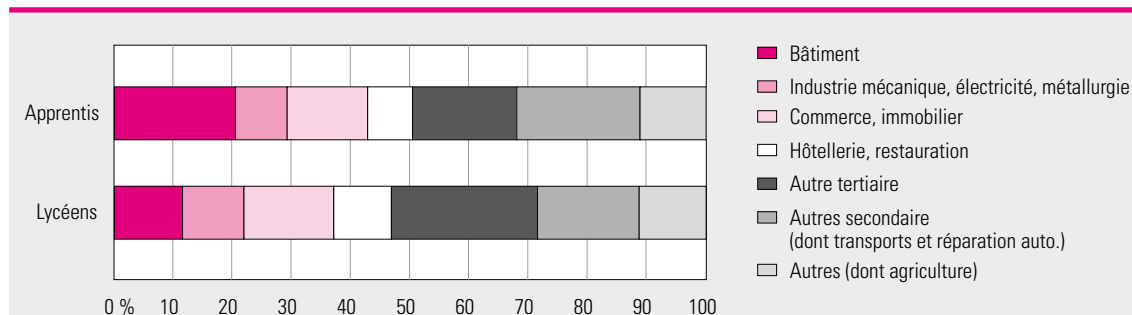
Champ : France métropolitaine + DOM.

QUATRE SECTEURS REGROUPENT LA MOITIÉ DES EMBAUCHES DE JEUNES

Ces sortants de lycée ou d'apprentissage ayant trouvé du travail sept mois après la sortie de leur formation ont été embauchés dans un cas sur deux dans les secteurs du bâtiment (15 % des jeunes en emploi au 1^{er} février), du commerce (15 %), de l'« industrie mécanique, électricité, métallurgie » (10 %), ou de l'hôtellerie-restauration (9 %) (*graphique 2*).

Pour trois de ces secteurs, ces embauches massives de jeunes s'expliquent, au moins pour partie, par les difficultés de recrutement qu'ils rencontrent. L'hôtellerie-restauration,

Graphique 2 – Répartition des jeunes en emploi par secteur d'activité, selon la voie de formation



Champ : France métropolitaine + DOM.

Lecture - Sur 100 lycéens sortants en emploi, 12 % travaillent dans le secteur du bâtiment. Sur 100 apprentis, ce sont 20 % d'entre eux qui travaillent dans ce secteur.

le bâtiment, et les secteurs de l'électricité-électronique et de la mécanique sont en effet classés par la Direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques (DARES, ministère du Travail, des Relations sociales et de la Solidarité) parmi les rares domaines professionnels pour lesquels les offres d'emploi enregistrées au cours du premier semestre 2005 sont presque aussi nombreuses, ou même supérieures dans le cas de l'hôtellerie-restauration, aux demandes enregistrées pendant la même période, le rapport des offres sur les demandes s'étant même accru entre 2004 et 2005. Face à ces pénuries, un secteur comme le BTP donne même la priorité à l'embauche de jeunes. À la différence de beaucoup de secteurs où les entreprises accordent un poids déterminant à l'expérience professionnelle déjà acquise, ce secteur, responsable de 7 % de l'ensem-

ble des embauches, est à l'origine de 15 % des embauches de 2004-2005 de jeunes sortants de lycée ou d'apprentissage.

LE BÂTIMENT, LA RÉPARATION AUTOMOBILE ET L'INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE EMBAUCHENT PLUS SOUVENT DES APPRENTIS

Alors que les apprentis représentent 42 % des jeunes embauchés à la sortie du lycée ou d'un CFA, dans le bâtiment plus d'un jeune embauché sur deux est un apprenti. Ce sont des jeunes sortant de niveau V pour les deux tiers d'entre eux. La réparation automobile et l'industrie agroalimentaire ont également embauché plus d'apprentis que la moyenne (*tableau 2*). Dans le cas de cette dernière,

cela s'explique par la présence d'un secteur artisanal important (boulangeries, boucheries, ...) auquel les jeunes accèdent principalement par l'apprentissage. Les formations aux métiers de l'automobile (telles que les recense l'Association nationale pour la formation automobile [ANFA] pour les rentrées scolaires 2002 et 2003), comportent presque autant d'apprentis que de lycéens, et les apprentis trouvent plus facilement un emploi. Dans ces deux secteurs, les anciens apprentis sont pour sept sur dix de niveau V alors que les anciens lycéens sont plus souvent de niveau IV. Les trois secteurs se répartissant de 9 % à 15 % des jeunes embauchés (commerce, « industrie mécanique, électricité, métallurgie » et hôtellerie-restauration) recrutent davantage de lycéens que les autres.

Tableau 2 – Répartition des jeunes en emploi selon leur niveau de formation, par secteur d'activité ; et part des apprentis sur l'ensemble, par secteur d'activité

Secteurs d'activité	Lycéens			Apprentis			% apprentis
	Part des jeunes de niveau :			Part des jeunes de niveau :			
	III et +	IV	V et V bis	III et +	IV	V et V bis	
Bât. gros œuvre, travaux publics	24	32	44	8	17	75	54
Bâtiment second œuvre	20	41	40	6	28	66	58
Ind. mécan., électricité, métallurgie	30	41	29	32	30	38	38
Industrie agroalimentaire	22	42	36	11	17	72	51
Autres industries	32	42	26	40	25	35	36
Transports	24	39	37	24	28	48	32
Commerce, immobilier	29	46	24	24	35	42	39
Réparation automobile	19	49	33	6	26	69	64
Hôtellerie, restauration	17	39	44	6	20	75	36
Administration, coll. territoriales	33	36	31	23	18	59	27
Enseignement, santé	32	35	33	18	65	17	35
Services aux particuliers	33	34	33	19	42	40	40
Services aux entreprises	43	37	21	68	12	20	33
Agriculture	23	42	36	20	34	46	74
Autres	36	38	26	53	19	28	29
Ensemble	29	40	32	21	28	51	42

Champ : France métropolitaine + DOM.

Lecture - 39 % des sortants de lycée embauchés dans le secteur de l'hôtellerie-restauration sont sortis au niveau IV. Les apprentis représentent 36 % des jeunes (lycéens ou apprentis) recrutés dans ce secteur.

LA MOITIÉ DES APPRENTIS ET LE TIERS DES LYCÉENS ONT ÉTÉ RECRUTÉS DANS DE TRÈS PETITES ENTREPRISES

Près d'un lycéen sur trois et un apprenti sur deux en emploi ont été embauchés dans une entreprise de moins de dix salariés. Pour les apprentis, il s'agit dans plus de la moitié des cas d'une entreprise dans laquelle ils ont déjà travaillé, et dans 40 % des cas de l'entreprise dans laquelle ils ont effectué leur apprentissage et avec laquelle ils ont repris contact. Les apprentis intègrent en effet, dans leur formation initiale, une part importante de formation au sein de l'entreprise. L'apprentissage étant fortement concentré dans l'artisanat, ce poids des très petites entreprises (TPE) parmi celles qui les ont embauchés s'explique donc aisément.

L'expérience professionnelle acquise par les lycéens pendant leur formation initiale, ou plus souvent, entre la fin de celle-ci et le moment de l'enquête, est différente. Il s'agit le plus souvent de stages, de jobs d'été, ou de contrats à durée déterminée (CDD) de très courte durée. La proportion relativement forte d'embauches de lycéens dans des entreprises artisanales s'explique alors par le poids des TPE dans le BTP, le commerce et l'hôtellerie-restauration, trois des quatre secteurs qui embauchent beaucoup de jeunes. À l'inverse, les embauches de jeunes dans l'industrie, notamment dans le secteur « mécanique, électricité, métallurgie » sont le plus souvent le fait d'entreprises de plus de cinquante salariés (*tableau 3*).

Recruter un jeune ayant déjà une expérience professionnelle dans l'entreprise est un mode de gestion des embauches plus fréquent dans certains secteurs d'activité que dans d'autres. Dans le BTP et la réparation automobile notamment, parmi les

démarches pour trouver leur emploi effectuées par les lycéens et les apprentis qui ont été embauchés, la reprise de contact avec l'entreprise dans laquelle ils ont déjà travaillé est fréquente. Elle l'est moins dans l'hôtellerie-restauration, les services aux entreprises et l'administration ou les collectivités territoriales.

DES DIPLÔMES SPÉCIFIQUES À L'APPRENTISSAGE : LES BP COIFFURE ET PRÉPARATEUR EN PHARMACIE

Les secteurs d'activité répertoriés dans l'enquête comportent en réalité des types d'entreprises différents. Ainsi, dans le secteur « enseignement, santé », 60 % des apprentis embauchés le sont dans une pharmacie. En effet, le diplôme de préparateur en pharmacie est délivré exclusivement en apprentissage. Les anciens lycéens,

travaillent souvent dans le secteur hospitalier, et donc la plupart du temps dans des établissements d'au moins dix salariés. De la même façon, dans les services aux particuliers, les apprentis travaillent, au moins pour la moitié d'entre eux, dans des salons de coiffure ou d'esthétique, alors que les métiers exercés par les lycéens sont plus variés.

49 % DES APPRENTIS ET 30 % DES LYCÉENS EXERCENT UNE FONCTION DE PRODUCTION OU DE MAINTENANCE

La formation, à la fois par le biais de la spécialité et du niveau, détermine en grande partie la fonction exercée. D'une façon générale, la part des spécialités tertiaires a tendance à augmenter avec le niveau de formation (*tableau 1*). Les lycéens, sortant avec un plus haut niveau de formation et davantage de formations tertiaires, exercent plus souvent des fonctions de secrétariat, d'accueil, de gestion, ou de comptabilité, mais aussi de sécurité, nettoyage ou transport, alors que les apprentis sont plus souvent sur des postes de production ou de maintenance. Les apprentis issus du secteur de la production exercent nettement plus souvent que les lycéens (75 % contre 60 %) une fonction de production ou d'installation. Les fonctions des services aux personnes sont plus fréquentes pour les apprentis ayant suivi une formation tertiaire que pour les lycéens : il s'agit là essentiellement des fonctions de coiffure ou d'esthétique. La présence d'un BP coiffure en apprentissage double en effet le nombre de sortants dans ces spécialités, comparativement aux lycéens (*graphique 3*).

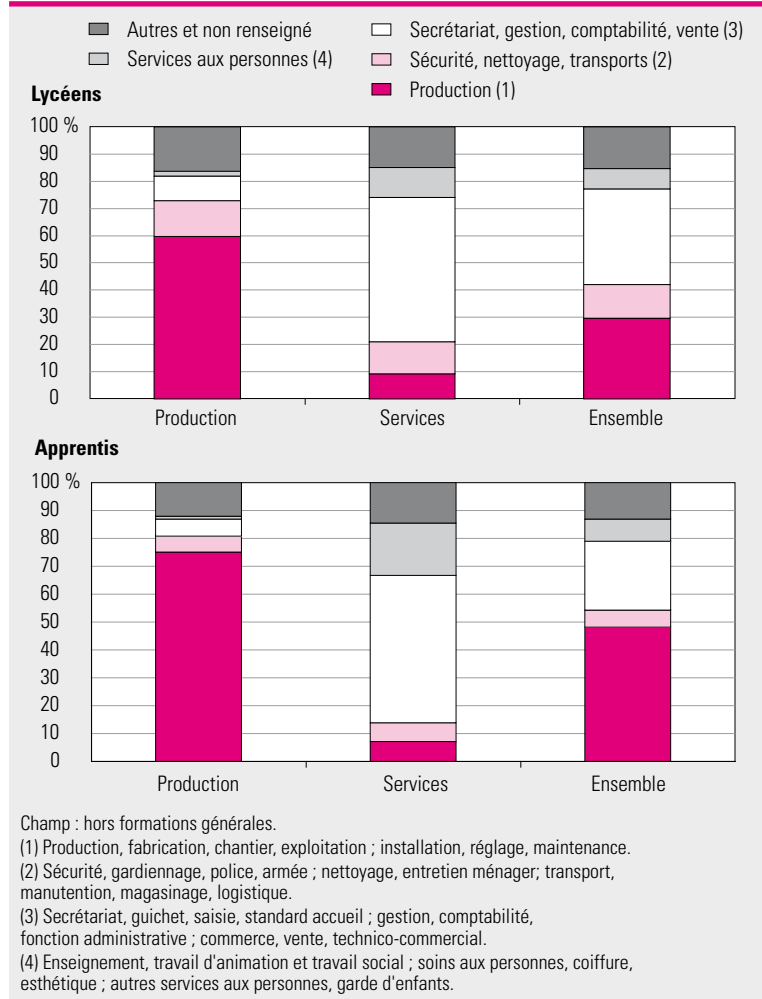
Tableau 3 – Taille de l'entreprise et liens antérieurs des jeunes en emploi avec l'entreprise, par secteur d'activité (%)

Secteurs d'activité	Part des sortants en emploi dans des entreprises de - de 10 salariés (1)		Ont déjà travaillé dans l'entreprise	
	Lycéens	Apprentis	Lycéens	Apprentis
Bâtiment gros œuvre, travaux publics	41	54	38	56
Bâtiment second œuvre	48	62	38	60
Industrie mécan., électricité, métallurgie	14	19	34	52
Industrie agroalimentaire	20	51	36	45
Autres industries	15	19	34	46
Transports	16	13	36	49
Commerce, immobilier	45	57	35	49
Réparation automobile	38	56	43	62
Hôtellerie, restauration	38	52	32	39
Administration, coll. territoriales	20	24	33	39
Enseignement, santé	23	61	38	53
Services aux particuliers	40	68	33	50
Services aux entreprises	34	35	28	43
Agriculture	43	71	43	58
Autres	32	39	33	50
Ensemble	32	50	35	51

Champ : France métropolitaine + DOM.

Lecture - 32 % des sortants de lycée en emploi le sont dans une entreprise de moins de 10 salariés.

Graphique 3 – Fonction exercée selon le secteur de la spécialité de formation



L'importance plus grande des fonctions de production et de maintenance chez les apprentis se retrouve dans la plupart des secteurs, en parti-

culier dans le bâtiment et la réparation automobile, et dans les secteurs des services dans lesquels ce type de fonctions existent (transports, hôtellerie-

restauration, ...) (graphique 4). En revanche, dans les industries autres qu'agroalimentaire, ce type de fonction est occupé à part presque égale par les apprentis et les lycéens, qui sont recrutés à niveau de formation comparable : plus de six sur dix ont suivi une formation de niveau IV au moins (tableau 2). Le baccalauréat professionnel est en effet le diplôme demandé dans beaucoup d'industries pour occuper un emploi d'ouvrier qualifié, et les techniciens, en général issus de BTS, y occupent fréquemment une fonction de production ou de maintenance.

DANS LA PLUPART DES SECTEURS D'ACTIVITÉ, LES FORMATIONS DES LYCÉENS SONT PLUS DIVERSIFIÉES QUE CELLES DES APPRENTIS

Dans le bâtiment (gros et second œuvre), une majorité d'apprentis a suivi une formation du domaine « génie civil, construction, bois », contrairement aux lycéens. Les formations des lycéens embauchés dans ce secteur sont plus diversifiées : elles relèvent plus souvent du groupe « électricité,

Graphique 4 – Part des fonctions de production (1) selon le secteur d'activité

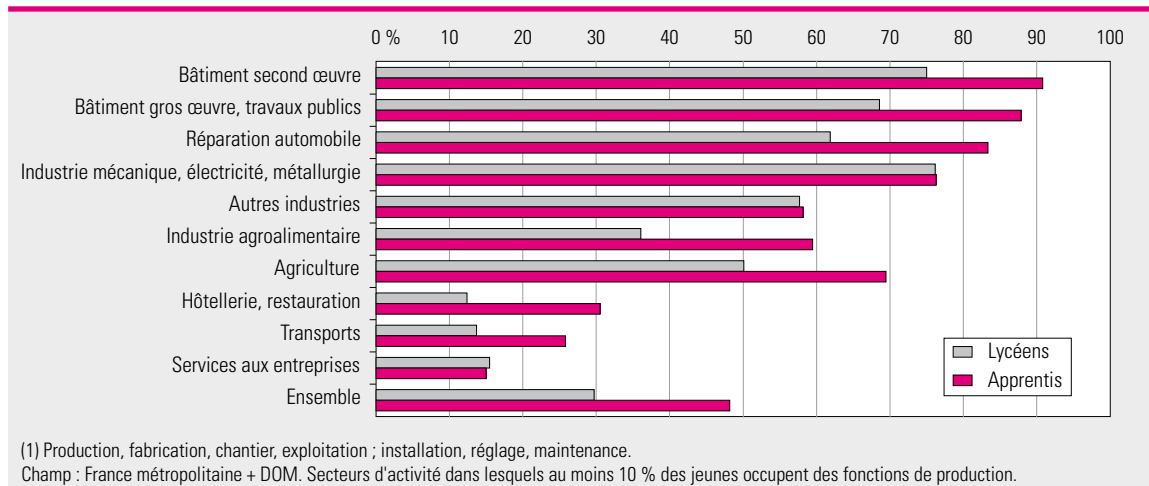


Tableau 4 – Qualité des emplois occupés par secteur d'activité

Secteurs d'activité	Lycéens		Apprentis		CDI : total lycéens + apprentis
	CDI	Temps partiel	CDI	Temps partiel	
Bâtiment gros œuvre, travaux publics	41,1	7,8	60,4	6,9	51,5
Bâtiment second œuvre	40,9	6,8	61,2	6,4	52,6
Ind. mécanique, électricité, métallurgie	22,4	4,9	45,3	6,3	31,1
Autres industries	23,0	9,5	40,9	7,4	29,5
Industrie agroalimentaire	30,4	23,9	61,0	13,0	63,2
Réparation automobile	50,1	10,0	70,6	8,4	46,1
Transports	39,1	11,3	53,1	8,9	43,6
Commerce, immobilier	42,2	33,4	63,0	23,6	50,4
Hôtellerie, restauration	63,9	32,2	69,6	19,7	66
Enseignement, santé	19,7	29,1	57,5	14,7	10,5
Administration, coll. territoriales	9,1	26,8	14,5	18,4	33
Services aux entreprises	36,6	20,8	64,5	9,5	44,3
Services aux particuliers	35,0	30,0	58,3	21,8	45,7
Agriculture	27,8	12,5	51,8	12,8	45,6
Autres	26,0	18,0	56,4	10,4	34,9
Total	34,8	20,6	58,0	12,9	44,6

Champ : France métropolitaine + DOM.

électronique », mais aussi de diverses spécialités tertiaires (17 % contre 3 % des apprentis).

Dans l'hôtellerie-restauration, la moitié des jeunes lycéens ou apprentis embauchés sont issus d'une formation de services aux personnes, dont neuf sur dix en « accueil, hôtellerie, tourisme ». Mais l'autre moitié des formations diffère : 40 % des apprentis sont issus d'une formation en cuisine, alors que les lycéens sont issus d'autres spécialités de services (comptabilité, gestion, commerce, vente). Sur cette moitié, les formations des lycéens sont donc complémentaires à celles des apprentis.

Dans le secteur du commerce, plus de la moitié des jeunes embauchés ont suivi une formation des groupes de spécialités « commerce, vente » et « comptabilité, gestion ». 85 % des apprentis ont suivi une formation « commerce, vente », alors que les formations des lycéens sont plus diverses : 33 % en « commerce, vente », mais aussi 13 % en « comptabilité, gestion », 11 % en « secrétariat, bureautique ».

Cependant, les formations des apprentis et des lycéens peuvent dans certains secteurs être proches. Ainsi, dans le secteur « industrie mécanique, électricité, métallurgie », plus de six embauchés sur dix ont suivi une formation du domaine « mécanique, électricité, électronique », qu'ils soient lycéens ou apprentis. On a vu plus haut que leur niveau de formation était aussi semblable (tableau 2). Il semblerait que l'on soit donc là dans le cas de figure de la concurrence entre lycéens et apprentis.

Le cas de l'industrie agroalimentaire est particulier, car les lycéens sont plutôt embauchés dans des industries, alors que les apprentis sont embauchés dans le commerce de détail (boulangeries, boucheries, ...). Ceci explique que les formations suivies ne soient pas les mêmes : deux tiers des apprentis ont suivi une formation du groupe de spécialités « agroalimentaire, alimentation » (dont la moitié en boulangerie ou pâtisserie), alors que les lycéens ont plus souvent suivi une formation du domaine des services. On ne peut pas

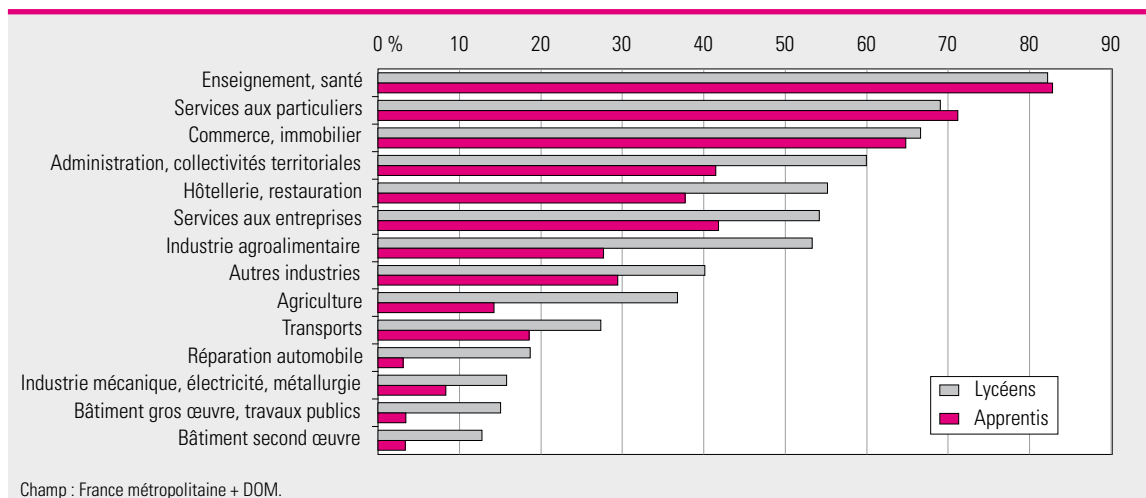
ici proprement parler de concurrence ou de complémentarité, les secteurs d'activité n'étant pas les mêmes.

**58 % DES APPRENTIS
EN EMPLOI CONTRE
35 % DES LYCÉENS
SONT SUR CONTRAT
À DURÉE INDÉTERMINÉE**

Dans les secteurs de l'hôtellerie-restauration, du bâtiment et du commerce, plus d'un jeune embauché sur deux se voit offrir un contrat à durée indéterminée (CDI) à la sortie du système éducatif (tableau 4). Ce n'est en revanche le cas que de trois jeunes sur dix dans le secteur « industrie mécanique, électricité, métallurgie », dans lequel le recours à l'intérim est fréquent. À côté de ces différences dans les politiques de recrutement des jeunes et la gestion des ressources humaines, selon le secteur d'activité, on observe aussi des différences de traitement entre les apprentis et les lycéens. Les premiers, bénéficiant souvent déjà d'une expérience professionnelle dans l'entreprise, sont plus souvent recrutés dès leur premier emploi sur un CDI. C'est ainsi que dans presque tous les secteurs, la proportion d'apprentis en CDI est de vingt points supérieure à celle constatée pour les lycéens – à l'exception de l'hôtellerie-restauration où l'écart n'est que de six points.

Logiquement, les autres types de contrats (CDD, intérim, emplois aidés) concernent plus souvent les sortants de lycée. L'intérim concerne surtout les secteurs « industrie mécanique, électricité, métallurgie » et les « autres industries ». Le recours aux agences d'intérim est d'ailleurs plus fréquent chez les jeunes embauchés dans ces secteurs.

Graphique 5 – Part des filles selon le secteur d'activité et la voie de formation



Les CDD sont surtout présents dans le secteur « enseignement, santé », en particulier pour les lycéens, et dans l'administration et les collectivités territoriales. Enfin, les contrats de qualification sont plus fréquents dans la réparation automobile (20 % des contrats) et dans le commerce (19 %) et concernent essentiellement les lycéens.

DANS LE COMMERCE ET L'HÔTELLERIE-RESTAURATION, PRÈS DE TROIS EMPLOIS SUR DIX SONT À TEMPS PARTIEL

Dans ces secteurs d'activité, 33 % des lycéens et 23 % des apprentis sont embauchés à temps partiel, contre respectivement 21 % et 13 % pour l'ensemble des secteurs (tableau 4). Ils sont presque aussi nombreux dans les services aux particuliers que dans l'administration et les collectivités territoriales. Dans d'autres secteurs comme le BTP, l'industrie (autre qu'agroalimentaire), les transports ou la réparation automobile, le temps partiel reste l'exception, et les lycéens ne sont pas plus souvent employés à temps partiel que les apprentis.

Une partie de la disparité des temps partiels s'explique par la part des femmes embauchées dans ces secteurs. L'enseignement et la santé, les services aux particuliers et le commerce sont les secteurs dans lesquels les filles sont en plus forte proportion (graphique 5). Les filles en effet se dirigent plus souvent vers des filières tertiaires, menant à des métiers exercés dans ces secteurs. Elles sont en revanche très minoritaires (13 %) parmi les embauches du secteur « mécanique, électricité, métallurgie » et du bâtiment.

Les fonctions exercées le plus souvent à temps partiel sont, dans l'ordre décroissant : le nettoyage, l'animation et le travail social, les

services aux personnes (ne relevant pas des soins aux personnes ni de la coiffure), le commerce et la vente, le secrétariat et l'accueil. Ces fonctions sont essentiellement occupées par des femmes. *A contrario*, les fonctions de production, occupées par des hommes principalement, sont rarement exercées à temps partiel. Mais les filles, à caractéristiques identiques à celles des garçons (formation, secteur d'activité, statut d'emploi), travaillent plus souvent à temps partiel.

Le salaire mensuel net des salariés à temps plein est peu différent du SMIC (environ 970 euros pour 35 heures au 1^{er} juillet 2004), jusqu'à un certain niveau de formation (tableau 5).

Tableau 5 – Salaire mensuel net en euros selon le sexe, le niveau de formation, la taille de l'entreprise, par voie de formation

Critères	Modalités	Lycéens	Apprentis
Sexe	Garçons	1 124	1 189
	Filles	990	1 138
	Ensemble	1 068	1 174
Niveau de formation	II et I	1 166	1 625
	III	1 129	1 237
	IV	1 029	1 123
	V	1 040	1 073
	Vbis	968	1 038
	Taille de l'entreprise	Moins de 10	987
	de 10 à 50	1 058	1 174
	50 et plus	1 129	1 319

Champ : France métropolitaine + DOM. Travail à temps plein seulement.

Tableau 6 – Classification professionnelle selon le niveau, le secteur de la spécialité de formation, par voie de formation (%)

Niveaux	Voie de formation							
	Lycéens				Apprentis			
	Production		Services		Production		Services	
	Ouvriers	Employés	Ouvriers	Employés	Ouvriers	Employés	Ouvriers	Employés
II et I	ns	ns	1,2	67,9	2,4	8,5	0,7	38,9
III	23,7	22,9	4,2	73,2	30,3	17,6	3,7	70,9
IV	44,8	32,2	8,7	74,2	67,3	20,5	10,0	81,8
V	46,4	36,9	11,9	71,7	63,2	29,0	14,4	78,1
Vbis	42,4	41,0	14,8	68,0	52,4	38,4	11,6	78,0
Ensemble	40,5	32,1	8,0	73,0	58,4	25,4	9,0	72,9

ns : non significatif.

Champ : France métropolitaine + DOM.

Lecture - 67,3 % des sortants d'apprentissage de niveau IV ayant suivi une formation relevant du secteur de la production se déclarent « ouvriers ».

Pour les sortants d'apprentissage, l'écart devient significatif (au moins 10 % au dessus) à partir du niveau IV (BP, bac pro), mais pour les ex-lycéens, à partir du niveau III seulement. Pour relativiser cet écart, rappelons d'une part que les apprentis ont déjà passé un an au moins avec un contrat de travail, d'autre part que les entreprises dans lesquelles ils sont recrutés sont plus petites, et offrent de ce fait moins de perspectives d'évolution et même des salaires inférieurs dès l'embauche. Malgré un niveau de formation plus élevé, les filles travaillent à temps plein sont moins bien payées que les garçons : elles perçoivent environ 130 euros de moins que les garçons quand elles sortent de lycée et 50 quand elles sortent d'apprentissage.

62 % DES LYCÉENS ET 46 % DES APPRENTIS SE DÉCLARENT « EMPLOYÉS »

A priori, les différences d'image socioprofessionnelle de soi entre sortants de lycée et d'apprentissage dépendent de la formation reçue, de la fonction exercée et du secteur d'activité, ces facteurs n'étant pas indépendants.

Le secteur de formation détermine en grande partie la PCS déclarée : seulement 32 % des lycéens et 25 %

des apprentis issus du secteur de la production se déclarent « employés », contre plus de 70 % de ceux issus du secteur des services. Cette proportion varie très peu selon le diplôme ou la voie de formation – à l'exception des apprentis de niveaux II et I, dont plus du tiers se déclare ingénieur ou cadre (*tableau 6*).

Parmi les jeunes ayant suivi une formation du secteur secondaire, les apprentis se déclarent plus souvent ouvriers (58 % contre 41 %). Cet écart de 18 points en moyenne ne se réduit qu'à partir du niveau III : à ce niveau, qu'ils sortent de lycée ou d'apprentissage, 40 % des sortants en emploi se déclarent techniciens. L'image socioprofessionnelle qu'ils ont d'eux même semble proche. En effet, ces deux populations, à ces niveaux de formation, ne sont pas très différentes : en 2004, les trois quarts des apprentis en première année de BTS ou DUT étaient issus de l'enseignement scolaire (professionnel, général, technologique et supérieur) (*cf. S. Durier et P. Saing, op. cit.*).

On a vu plus haut que la formation suivie déterminait en grande partie la fonction exercée. Mais 70 % des apprentis ayant une fonction de production, ou d'installation et de maintenance, se déclarent ouvriers, contre seulement 57 % des lycéens.

Dans le bâtiment, près de huit apprentis sur dix et six lycéens sur dix se déclarent « ouvriers ». En effet, les lycéens et les apprentis embauchés n'ont pas suivi les mêmes formations : domaines de formation différents, comme on l'a vu plus haut, mais aussi diplômes différents : pas de BP chez les lycéens, mais plus forte présence de baccalauréat professionnel et de BTS. Ces formations différentes les amènent à occuper des fonctions distinctes, ce qui explique cette différence d'image socioprofessionnelle.

Dans le secteur « industrie mécanique, électricité, métallurgie », seulement la moitié des jeunes récemment recrutés se déclarent ouvriers. En effet, près d'un tiers des lycéens et des apprentis recrutés dans ce secteur sont sortis au moins au niveau III (*tableau 2*), et plus d'un apprenti sur dix est titulaire d'un diplôme de niveau II. Les sortants de niveau III se déclarent en majorité « techniciens », les diplômés de niveaux II et plus « ingénieurs, cadres ». Par ailleurs, les lycéens ont plus souvent suivi une formation tertiaire.

Dans tous les secteurs relevant d'activités tertiaires, la très grande majorité (60 à 80 %) des jeunes embauchés sortant de lycée ou d'apprentissage se définissent comme « employés », parmi la liste qui leur

est proposée. Ce n'est que chez les diplômés de BTS que cette proportion diminue, car ceux-ci se définissent plus souvent comme « techniciens ». Mais la catégorie « employé » peut recouper dans l'esprit des répondants celle de « salarié », quand le poste n'est pas clairement défini comme un poste d'ouvrier ou de technicien, ce qui peut expliquer ces proportions élevées (tableau 7, et cf. encadré « Limites de l'enquête en l'absence de recodage des réponses »).

Toutes choses égales par ailleurs, c'est la fonction occupée qui détermine le plus fortement le fait de se classer ouvrier ou employé, plus que le niveau et le domaine de formation, le sexe, le secteur d'activité, ou la voie de formation. Toutefois, à caractéristiques égales, les apprentis se déclarent plus souvent ouvriers. ■

Tableau 7 – Classification professionnelle selon le secteur d'activité et la voie de formation (%)

Secteurs d'activité	Lycéens		Apprentis	
	Ouvriers	Employés	Ouvriers	Employés
Agriculture	35,1	50,0	54,8	30,5
Bâtiment gros œuvre, travaux publics	56,2	23,1	78,1	12,2
Bâtiment second œuvre	51,0	26,6	74,2	16,7
Ind. mécanique, électricité, métallurgie	47,7	24,9	51,1	17,8
Industrie agroalimentaire	23,3	61,3	46,3	43,1
Autres industries	38,4	38,1	40,7	26,2
Réparation automobile	39,0	42,4	34,9	44,6
Transports	24,7	57,4	11,2	75,3
Commerce, immobilier	4,3	82,0	58,1	33,2
Hôtellerie, restauration	7,8	80,2	20,5	71,0
Administration, collectivités territoriales	5,2	56,8	15,1	53,5
Enseignement, santé	4,3	64,7	6,1	81,0
Services aux particuliers	6,9	71,4	14,6	70,1
Services aux entreprises	11,2	64,6	11,2	48,7
Autres	11,9	53,2	13,9	52,4
Ensemble	21,2	56,4	38,6	44,2

Champ : France métropolitaine + DOM.

Remarque - Le total est inférieur à 100 car n'ont pas été indiquées les données correspondant aux autres catégories : techniciens, agents de maîtrise, ingénieurs et cadres, autres et non-réponses.

Définitions

Taux d'emploi : rapport entre effectifs en emploi et l'ensemble des sortants (donc y compris les inactifs). Ce n'est donc pas le complémentaire d'un taux de chômage.

Niveaux de formation : il s'agit de la nomenclature interministérielle des niveaux de formation, à ceci près qu'ici les sortants de classe terminale, pour le post-bac, sont considérés comme ayant le niveau correspondant, même s'il n'ont pas obtenu le diplôme. Par exemple, les sortants de deuxième année de BTS sont considérés comme ayant un niveau III, ceux sortant en première année un niveau IV.

Présentation de l'enquête

Les enquêtes sur l'insertion professionnelle des jeunes dans la vie active sont des dispositifs nationaux pilotés par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance. Elles sont réalisées chaque année dans toutes les académies de métropole et d'outre-mer. Les jeunes sont interrogés par voie postale, sept mois après leur sortie des lycées d'enseignement général et technologique et des lycées professionnels (enquête IVA) et des CFA (enquête IPA) des secteurs public et privé, puis relancés, parfois par téléphone. Les lycées agricoles ne sont pas enquêtés. Les enquêtes présentées ici ont été conduites en 2004 et 2005. Elles portent sur les élèves qui ont terminé leur formation initiale en cours ou en fin d'années scolaires 2002-2003 et 2003-2004 ; les jeunes se déclarant en poursuite d'études ou en contrat d'apprentissage ne sont pas pris en compte.

Pour l'enquête IVA sur les sortants de lycée, depuis 2003, le champ minimum d'interrogation est la moitié des spécialités de formation, sélectionnées afin de représenter la moitié du champ complet, par niveau et académie. Même si un certain nombre d'académies étendent ce champ à l'ensemble des formations, pour être cohérent, le fichier national annuel correspond au champ restreint. Cette restriction ne permet pas d'explorer assez finement une année donnée les relations entre formation et emploi : les deux enquêtes IVA 2004 et 2005 ont donc été agrégées, ainsi que les enquêtes IPA des mêmes années, de façon à garder la même temporalité.

Limites de l'enquête en l'absence de recodage des réponses

Toutes les données de cette enquête, à l'exception de l'établissement et de la formation d'origine, sont déclaratives et ne sont pas pour l'instant recodées. Les questions et les réponses proposées peuvent donc être interprétées de différentes façons par les répondants :

- aux questions sur la fonction principale et la classification professionnelle, une part importante des répondants cochent « Autre » ou ne répondent pas. C'est pourquoi les non-réponses n'ont pas été exclues des calculs pour ces deux variables, alors qu'elles l'ont été pour les autres ;
- la comparaison entre l'item coché et l'intitulé en clair du secteur d'activité a montré des erreurs de classement par les répondants. Ceci concerne en particulier trois secteurs d'activité : commerce, industrie agroalimentaire et services aux particuliers. Les personnes travaillant dans des salons de coiffure ont tendance à cocher le secteur « commerce », alors que la coiffure est habituellement classée dans les « services aux particuliers ». De même, la grande distribution est fréquemment classée par les répondants dans « industrie agroalimentaire » ;
- les réponses à la question sur le secteur d'activité ne correspondent pas aux nomenclatures habituelles (de type NAF de l'INSEE). Il est donc malaisé de comparer les résultats sur le secteur d'activité avec ceux d'autres enquêtes, sauf pour quelques secteurs facilement identifiables, comme la construction.

Par ailleurs, l'enquête IPA a pour champ les sortants de CFA agricole, alors que l'enquête IVA n'interroge pas les sortants de lycées agricoles. C'est pourquoi le secteur d'activité « agriculture » comprend si peu de sortants de lycée, et qu'il a été exclu des calculs « toutes choses égales par ailleurs ».

À LIRE

« Quand l'école est finie... Premiers pas dans la vie active de la Génération 2001 », CEREQ, 2005.

« Les tensions sur le marché du travail entre janvier et juin 2005 », *Premières Informations - Premières Synthèses*, DARES, 2005-43.1.

« Les emplois difficiles à pourvoir : cinq métiers en exemples », *Premières Informations - Premières Synthèses*, DARES, 2004-50.2.

« Premiers résultats de l'enquête sur l'emploi 2005 », *INSEE Première*, n° 1070, mars 2006.

M. Colas et C. Rebière, « Comparaison entre l'insertion des apprentis et des lycéens sortis du système éducatif en 2001 », *Note d'Information*, 02.49, MEN-Direction de l'évaluation et de la prospective, novembre 2002.